

N^o 153. — DÉPÊCHE ministérielle relative au pantalon de flanelle bleue rendu réglementaire pour les troupes aux colonies, et prescrivant la mise en essai de pantalons confectionnés avec une nouvelle flanelle.

(Direction : Services administratifs ; bureau : Solde, etc.)

Paris, le 13 janvier 1881.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Sur les conclusions d'un rapport de la commission chargée de l'étude des modifications à apporter à la tenue des troupes de la marine aux colonies, j'ai décidé que le pantalon en flanelle bleue sera rendu réglementaire pour ces troupes, et que l'étoffe à employer pour la confection de cet effet d'habillement sera semblable à celle qui a servi pour les pantalons dont la mise en essai à Tahiti a été prescrite par les circulaires du 5 mars 1878 et 31 du même mois (*B. O.*, page 541).

Les portions secondaires des corps de troupe ne recevront plus, par suite, que des pantalons de cette espèce, qui sont destinés à être portés dans toutes les occasions où l'on faisait usage du pantalon de drap.

J'ai fixé ainsi qu'il suit la durée de ce nouvel effet :

3 trimestres pour le 1^{er} pantalon délivré ;
5 — pour le 2^e ;
et 4 — pour le 3^e.

Toutefois une expérience plus longue pouvant faire reconnaître l'insuffisance de l'étoffe adoptée au point de vue de la résistance, j'ai prescrit de mettre en même temps en essai dans les mêmes portions de corps qu'en 1878, et comparativement avec les pantalons de flanelle, des pantalons confectionnés avec un nouveau tissu qui paraît présenter plus de solidité.

Vous recevrez, par suite, 20 de ces nouveaux effets, dont 10 seront mis en essai dans le détachement d'artillerie de la marine et 10 autres dans le détachement d'infanterie de marine.

Après une année d'expérience, pendant laquelle on devra profiter des marches militaires et des déplacements de troupe pour éprouver la résistance de la nouvelle étoffe, vous voudrez bien me transmettre, avec votre avis personnel, les rapports qu'auront à vous adresser les chefs de corps sur les avantages ou les inconvénients que présenteront ces nouveaux pantalons de flanelle sous le rapport de la durée.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,

Signé : G. CLOUÉ.

Pour ampliation :
*Le Commissaire général Directeur
des services administratifs,*
Signé : COUSIN.